

CALVIN et le prêt à intérêt

(Extraits du livre « La pensée économique et sociale » de André Biéler)

Jean Calvin est le premier théologien qui ait levé le veto que « l'église chrétienne » avait fait peser sur le trafic de l'argent depuis ses origines. C'est pourquoi on a cru pouvoir faire de lui – les uns pour le louer, les autres pour l'accabler – l'un des fondateurs du capitalisme moderne. Que faut-il penser de ce jugement trop sommaire ?

Antérieurement à Calvin, les docteurs de l'Eglise - (St-Ambroise, Chrysostome et d'autres) empruntant un argument d'Aristote et interprétant certains textes bibliques – avaient interdit le prêt à intérêt, en affirmant que l'argent ne peut produire aucun fruit par lui-même.

Calvin réfute cette analyse en demandant s'il est logique de traiter l'argent différemment que n'importe quel bien matériel ? Ni la terre, ni les marchandises ne produisent rien par elles-mêmes et pourtant en louant la terre ou en trafiquant avec les marchandises, elles rapportent un bénéfice. L'argent n'est-il pas identique à n'importe quelle marchandise ?

C'est le travail incorporé aux marchandises, à l'argent ou à la terre, qui les fait fructifier. Mais celui qui les loue ou les achète, le fait dans l'intention de tirer d'elles un profit.

Ambiguïté du problème en raison de la nature égoïste de l'être humain

Calvin déclare aussi que le prêt à intérêt est une question pleine d'embûches. L'interdiction pure et simple est aussi dangereuse qu'une autorisation sans restrictions très précises.

Il dit même : « *si totalement nous défendons les intérêts, nous étreignons les consciences d'un lien plus étroit que Dieu même. Par contre, si nous permettons le moins du monde les prêts à intérêts, plusieurs immédiatement sous cette couverture en profiteront à outrance et ne supporteront aucune exception ou limite dans leurs agissements.* »

Si Calvin ouvre la voie pour le prêt à intérêt et donc à la circulation de l'argent en vue d'en obtenir un bénéfice, il établit simultanément des restrictions. Il encourage même les magistrats à légiférer en la matière pour éviter les abus.

Principales restrictions et prescriptions

Calvin interdit le gain d'usure, c'est-à-dire le prêt de l'argent à un taux d'intérêt excessif.

Le réformateur établit aussi sept prescriptions limitant le droit moral du prêt à intérêt :

1. Aucun bénéfice légitime ne peut être prélevé sur la misère ou l'indigence d'autrui.
2. De son argent, on ne peut faire valoir que ce qui reste après déduction de ce qui est nécessaire pour exercer la charité *envers ses pauvres frères*.
3. Ne pas proposer aux autres des conditions qu'on n'accepterait pas soi-même.
4. Ne demander un intérêt que si l'emprunteur, par son activité, gagne plus que le prix de l'argent. Si tel n'est pas le cas, il faut consentir un prêt de secours, sans intérêt.
5. Que l'on ne prenne pas pour prétexte les coutumes de son milieu, qui ne sont que la résultante des habitudes d'hommes pécheurs.
6. Devançant l'analyse des auteurs les plus perspicaces de son temps, Calvin a remarqué que l'intérêt a une incidence sur le coût de la vie ; en conséquence, le taux de l'argent n'est pas une affaire qui ne regarde que les parties contractantes ; il intéresse aussi l'ensemble des consommateurs dont les intérêts doivent être pris en considération.
7. ... les lois positives (de bon sens) représentent les normes qu'une société donnée, formée d'hommes pécheurs, se donne pour garantir l'ordre relatif minimum dont elle a besoin pour subsister. Jamais le chrétien ne saurait se contenter de ces normes inférieures pour régler sa conduite ; celle-ci est déterminée par sa foi en Jésus-Christ et l'amour qui en découle.

L'entraide passe avant le gain

Or le sommaire de tout ceci est que nous ayons bien engravé en nos cœurs cette règle d'équité que Christ nous prescrit : que chacun fasse à ses prochains comme il voudrait qu'on lui fit. La rémunération du travail passe avant celle du capital.

Et voici encore un problème d'actualité que Calvin aborde. « Les droits d'un bailleur de fonds ne doivent jamais prévaloir sur le droit essentiel de tout homme à conserver son travail et ses outils de production. Aucun être humain ne saurait être réduit au chômage pour satisfaire les droits qu'un financier aurait sur lui, même si ces droits sont légitimes. Dans les cas de nécessité, les droits du travail priment sur ceux de l'argent. »

« Dieu recommande ici une autre sorte d'équité sur le fait de prêter, c'est de n'être point trop rigoureux à exiger gages, en quoi les pauvres sont souvent grevés outre mesure ; en premier lieu, il défend de prendre en gage tout ce qui est nécessaire aux pauvres pour gagner leur vie et s'entretenir ... Il comprend aussi les instruments, dont les gens de métier ne se peuvent passer en leur travail ordinaire. Comme si quelqu'un tirait par force d'un laboureur sa charrue, la herse et autre équipage ou bien qu'il épuisât la boutique d'un cordonnier, ou d'un potier, ou de quelque autre, tellement qu'il ne pût plus exercer son art, étant dénué de ses instruments et outils. »

Le travail, en effet est inséparable de la vie ; qui prive quelqu'un de son travail et de ses outils, le réduisant au chômage, c'est comme « *s'il arrachait le pain à un homme affamé, même qu'il lui ôtât la vie, laquelle est comme retranchée, en ôtant les moyens de l'entretenir.* »

Le droit à l'intimité de la personne avant ceux de l'argent

Le débiteur a droit à l'intimité de son domicile.
« Que le créancier n'aille point fouiller la maison ni éplucher les ustensiles pour choisir gages à son plaisir ou à sa poste. Car si on baillait le choix à des riches avaricieux, ils se rueraient sur le tout, et le meilleur, ne se contentant de nulle mesure. ... »

Conclusion :

Avec ces quelques phrases on peut constater avec quelle sagesse Calvin a abordé ce problème délicat du prêt à intérêt.

La libéralisation de la productivité de l'argent dans le contexte des enseignements de la Bible pouvait servir à l'économie et au bien être de l'homme. Mais une fois que la société s'est défaite des bases chrétiennes, l'argent est à la merci de toutes les ambitions bonnes et néfastes de l'être humain.